

Communiqué de presse

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Borex fait le point sur le chantier du parc solaire de Cruis (04)

Cruis (France), le 18 août 2023 – Borex inc. (« Borex » ou la « Société ») (TSX : BLX) souhaite faire le point sur la construction du parc photovoltaïque de Cruis. Ce lundi 14 août, les travaux préparatoires de reprise du chantier ont débuté, en accord avec les autorités compétentes et, par conséquent, en toute légalité.

Malgré ce contexte, une manifestation a été organisée sur le chantier par des opposants le mercredi 16 août dans la matinée. A la suite de cette manifestation, Borex a constaté que des actes de vandalisme ont été commis par des individus cagoulés, notamment, sur l'installation de vidéosurveillance du site qui a été volontairement détériorée.

Borex a déposé une plainte auprès de la gendarmerie et déplore ces dégradations à l'encontre d'un futur site de production d'énergie renouvelable, dont le rôle est de soutenir l'approvisionnement en électricité de toute une région, de contribuer à l'intérêt général et de participer, plus globalement, à la transition énergétique du pays.

Borex dispose de plus de 20 ans d'expérience dans les filières de l'éolien et du solaire en France. Allier production d'électricité et respect de la biodiversité est au cœur de son action et des engagements de l'ensemble de ses collaborateurs.

Borex dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires au chantier

Il est important de rappeler que le parc solaire de Cruis dispose de l'ensemble des autorisations administratives requises :

- un permis de construire, soumis à enquête publique, obtenu en 2017 et prorogé en 2022 ;
- une autorisation de défrichement obtenue en 2017, valide jusqu'en 2027 ;
- une Dérogation « Espèces Protégées » obtenue en 2020 ; et
- une déclaration dite « loi sur l'eau » obtenue en juin 2022.

Ce projet est le résultat d'un développement affiné pendant plus de 10 ans et est porté par la commune de Cruis. A cet égard, le chantier est réalisé en concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes, les services de l'État et les élus locaux. En complément, un site internet d'information dédiée au parc et à l'écoute des questions des riverains est disponible (<https://www.solairecruis-borex.com/>).

La biodiversité prise en compte tout au long du développement du projet

Des expertises environnementales ont été menées sur le site de Cruis par des acteurs indépendants dès 2009. Ces expertises continuent actuellement, en phase chantier, pour assurer la pleine prise en compte des enjeux environnementaux et se poursuivront en phase d'exploitation. Le parc, tant sur la définition de son design que sur le mode opératoire des travaux, intègre tout un ensemble de mesures dites « ERC » (pour Eviter, Réduire, Compenser). Le chantier tient compte des espèces protégées recensées et des zones ont été balisées afin de ne pas leur nuire. Borex prête cette vigilance toute particulière à la biodiversité sur l'ensemble de ses parcs.

Plus récemment, Boralex a pris connaissance des informations transmises par les opposants selon lesquelles la présence de nouvelles espèces protégées aurait été recensée sur le site. Sur la base de ces informations, Boralex a procédé à une nouvelle analyse. Suite à cette dernière et renforcée par une vérification sur site par des écologues indépendants, les premiers résultats confirment que les informations transmises par les opposants ne remettent pas en cause les autorisations obtenues auprès de la DREAL, les mesures déjà prévues – et mises en œuvre par Boralex – permettant d'éviter tout impact sur les espèces mentionnées.

Un projet d'intérêt général pour la production d'énergie renouvelable en région PACA

Le projet de Cruis revêt un intérêt tout particulier pour l'approvisionnement électrique de la région PACA qui importe aujourd'hui 60 % de son électricité – dont une partie est d'origine fossile – alors qu'elle est réputée pour être la première région ensoleillée de France. La région PACA porte des objectifs d'intégration de 11 GW d'énergie solaire dans le mix énergétique d'ici 2030 via son Plan Climat « Une Cop d'avance ». Le projet solaire de Cruis permet ainsi de répondre aux enjeux énergétiques de la région PACA et concrétise, à son échelle, la volonté réaffirmée de l'Etat d'accélérer le développement des énergies renouvelables, pour atteindre ses objectifs climatiques, assurer l'indépendance et la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays.

La France est en effet engagée dans une transition énergétique dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ceci implique d'augmenter la production d'électricité. Or d'ici 2035, seules les énergies renouvelables seront capables, par leur compétitivité et leur vitesse de déploiement, d'accompagner la France vers son électrification et dans la lutte contre le réchauffement climatique.

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit aujourd'hui à 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets de près de 6,2 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#).

Contact

Pour toute demande de renseignement complémentaire communication.france@boralex.com

Source : Boralex inc.